

**RÉPONSE D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR) À LA
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 3 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES
CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF D'ÉNERGIR, S.E.C., A COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2019**

RÉPARTITION DES COÛTS DE L'USINE LSR

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0125](#), p. 11;
 - (ii) Pièce [B-0125](#), p. 12;
 - (iii) Pièce [B-0125](#), p. 17;
 - (iv) Pièce [B-0125](#), Annexe 1, p. 2.

Préambule :

(i) « Pour allouer les taxes municipales selon le principe de l'allocation directe, Énergir a analysé la composition du compte de taxes municipales pour déterminer la valeur à répartir entre chaque activité. La valeur du rôle foncier est fonction du terrain et des bâtiments de l'usine LSR. En conséquence, Énergir a alloué les taxes à chaque activité selon la proportion de la superficie des bâtiments et du terrain utilisée par ceux-ci. Énergir a ensuite évalué la superficie du terrain associée aux espaces vacants qui ne sont pas occupés par des bâtiments ou des équipements. Cette superficie est allouée en totalité à l'activité réglementée puisque le client GM GNL n'utilise pas ces espaces vacants ».

(ii) « Ces modifications à l'allocation des primes d'assurances biens et responsabilité civile permettent de mieux respecter la causalité des coûts ».

(iii) « En fonction des analyses effectuées, il a été établi que le temps passé sur les opérations du client GM GNL correspond au temps passé sur les opérations de l'activité réglementée. Le résultat de cette analyse est également en ligne avec le nombre minimal d'employés requis pour chaque entité, indépendamment. Autant d'employés sont requis pour opérer les activités du client GM GNL que pour opérer les activités de l'activité réglementée ».

(iv) Tableau 4 : Répartition des coûts par élément (000\$).

Demandes :

- 1.1 Veuillez déposer l'analyse détaillée qui a permis d'allouer les taxes municipales entre chaque activité, ainsi que le compte de taxes municipales ayant été utilisé à cet effet, dont il est question en référence (i).

Réponse :

Le tableau ci-après présente les détails de l'allocation des taxes municipales pour chaque activité. Le compte de taxes municipales et l'extrait du rôle d'évaluation foncière sont communiqués à l'annexe Q-1.1.

Le tableau suivant présente l'analyse détaillée de l'allocation des taxes municipales entre chaque activité:

No de ligne	Description	Superficie (m ²)	Allocation	Entreposage	Liquéfaction 1	Regazéification	Compression	Chargements	GMGNL	daQ	Général
1	Bâtiment administratif	257	100% Général	-	-	-	-	-	-	-	257
2	Salle des compresseurs L200 et du train 1	334	50% Liquéfaction 1 50% Compression	-	167	-	167	-	-	-	-
3	Salle de mesurage	127	25% Liquéfaction 1 25% Compression 50% Regazéification	-	32	64	32	-	-	-	-
4	Bâtiment génératrices et entrepôt train 1	266	50% Regazéification 50% Liquéfaction 1	-	133	133	-	-	-	-	-
5	Salle électrique et ancienne salle de contrôle	257	1% Général 8% Liquéfaction 2 10% Entreposage 51% Liquéfaction 1 15% Régazéification 14% Compression	27	131	40	36	-	21	-	3
6	Bâtiment compresseur à air train #1	59	25% Liquéfaction 1 25% Entreposage 25% Régazéification 25% Compression	11	16	16	16	-	-	-	-
7	Bâtiment compresseur L-200A	127	100% Compression	-	-	-	127	-	-	-	-
8	Bâtiments des regazéificateurs	242	100% Régazéification	-	-	242	-	-	-	-	-
9	Salle de mousse (protection incendie)	50	100% Entreposage	50	-	-	-	-	-	-	-
10	Bâtiments des pompes L-80A et L-80B	200	33% Liquéfaction 33% Régazéification 33% Compression	-	68	66	66	-	-	-	-
11	Bâtiment accélérographe	4	100% Entreposage	4	-	-	-	-	-	-	-
12	Bâtiment réservoirs d'odorant	30	100% Régazéification	-	-	30	-	-	-	-	-
13	Bâtiment eau incendie et vannes	460	100% Général	-	-	-	-	-	-	-	460
14	Bâtiments relatifs au train 2	1 099	100% Liquéfaction 2	-	-	-	-	-	1 099	-	-
15	Bâtiment des préposés au quai de chargement	28	100% Chargements de GMGNL	-	-	-	-	-	28	-	-
16	Atelier mécanique	303	50% Général 25% Liquéfaction 1 25% Régazéification	-	76	76	-	-	-	-	152
17	Superficie totale des bâtiments	3 843		92	623	666	444	-	1 148	-	871
18	Superficie en %	100%		2%	16%	17%	12%	0%	30%	0%	23%
19	Superficie en % après allocation de la portion du terrain vacant (non utilisé par GMGNL)	100%		2%	16%	17%	12%	0%	30%	10%	13%
20	Allocation du compte de taxes par activité reporté à Énergir-N, Doc. 17, Annexe 1, page 2, ligne 6 ⁽¹⁾	260 000 \$		6 192 \$	42 119 \$	45 052 \$	30 008 \$	0 \$	77 697 \$	26 000 \$	32 933 \$
21	Portion attribuable à GMGNL	102 034 \$		528 \$	0 \$	6 072 \$	1 270 \$	0 \$	77 697 \$	0 \$	16 466 \$

⁽¹⁾ Il est à noter qu'une version amendée de l'Annexe 1, de la pièce Énergir-N, Doc. 17, sera déposée afin de présenter les chiffres du présent tableau

Énergir a constaté, en produisant ce tableau, qu'il y avait une erreur dans le traitement des taxes municipales dans les preuves déposées. Le tableau 4 de l'annexe 1 des pièces Énergir-N, Documents 17 et 18 ainsi que de l'annexe 3 de la pièce Énergir-N, Document 18 seront révisés et déposés à la Régie le 18 juin 2019 (voir réponse à la question 1.4).

- 1.2 Veuillez déposer l'analyse détaillée permettant l'allocation des primes d'assurances de la référence (ii).

Réponse :

Veuillez vous référer au tableau ci-après.

Les tableaux suivants présentent l'analyse détaillée de l'allocation des primes d'assurances entre chaque activité:

		Tableau 1									
CATEGORIES D'ACTIFS SELON RAPPORT D'ÉVALUATION		Valeur de remplacement (000 \$)	Répartition par activité - Assurance biens daQ							Activité non réglementée	Activité réglementée
No de ligne			Entreposage	Liquéfaction 1	Regazéification	Compression	Chargements	Frais généraux			
1	MAIN OFFICE AND CONTROL ROOM BUILDING	1 374	-	-	-	-	-	1 374	-	-	
2	FIRE PUMP HOUSE AND GENERATOR BUILDING	3 229	-	-	2 654	-	-	575	-	-	
3	WAREHOUSE AND MAINTENANCE SHOP	1 246	-	-	-	-	-	1 246	-	-	
4	ODOURANT RESERVOIR SHED	205	-	-	205	-	-	-	-	-	
5	ODOURANT METERING AND COMPRESSOR BUILDING	260	-	-	260	-	-	-	-	-	
6	METERING BUILDING	2 676	-	1 338	1 338	-	-	-	-	-	
7	POWER DISTRIBUTION AND DISTRIBUTED CONTROL BUILDING	4 768	451	2 631	325	231	-	1 130	-	-	
8	GAS LIQUEFACTION AND BOIL OFF GAS COMPRESSOR BUILDING	38 547	-	38 547	-	-	-	-	-	-	
9	BOIL-OFF GAS COMPRESSOR BUILDING	1 691	-	-	-	1 691	-	-	-	-	
10	LNG TANK NO. 1 PUMP HOUSE	101 134	101 134	-	-	-	-	-	-	-	
11	LNG TANK NO. 2 PUMP HOUSE	101 056	101 056	-	-	-	-	-	-	-	
12	FIREWATER TANK AND PUMP HOUSE BUILDING	1 633	-	-	-	-	-	1 633	-	-	
13	FOAM TANK AND PUMP BUILDING	817	817	-	-	-	-	-	-	-	
14	TRUCKLOAD OUT STATION BUILDING	1 640	-	-	-	-	1 640	-	-	-	
15	REGASIFICATION BUILDING TRAIN A AND B	3 423	-	-	3 423	-	-	-	-	-	
16	REGASIFICATION BUILDING TRAIN C AND D	3 423	-	-	3 423	-	-	-	-	-	
17	SITE IMPROVEMENTS	5 500	-	-	-	-	-	5 500	-	-	
18	MOBILE EQUIPMENT	111	-	-	-	-	-	111	-	-	
19	INVENTAIRE DE GNL	8 594	-	-	-	-	-	-	-	8 574	
20	TOTAL DES VALEURS DE REMPLACEMENT PAR ACTIVITÉ	281 327	203 458	42 516	11 627	1 922	1 640	11 569	-	8 574	
21	% par activité (reporté à tableau 2, ligne 24)		72%	15%	4%	1%	1%	4%	0%	3%	

		Tableau 2								
Type d'assurances	Primes d'assurances	Entreposage	Liquéfaction 1	Regazéification	Compression	Chargements	Frais généraux	Activité non réglementée	Activité réglementée	
22	Biens GM GNL	236 865 \$	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%
23	Responsabilité civile GM GNL	235 668 \$	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%
24	Biens daQ	413 444 \$	72%	15%	4%	1%	1%	4%	0%	3%
25	Responsabilité civile daQ	411 320 \$	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%
26	Total par activité reporté à Énergir-N, Doc. 17, Annexe 1, page 2, ligne 2	1 297 297 \$	299 028 \$	62 487 \$	17 089 \$	2 824 \$	2 410 \$	17 004 \$	472 533 \$	423 921 \$

1.3 Veuillez déposer les analyses citées en référence (iii).

Réponse :

Veuillez vous référer à la page 24 de la pièce Énergir-N, Document 22.

1.4 Veuillez déposer une simulation de la nouvelle méthode proposée, répartissant les coûts de l'usine LSR entre les activités réglementées et non réglementées, sous la forme du tableau de la référence (iv) en utilisant les coûts réels déposés dans les cinq derniers rapports annuels (de 2014 à 2018).

Réponse :

Tel que discuté lors de la séance de travail du 6 juin 2019 et explicité à la page 25 de la pièce Énergir-N, Document 22, Énergir soulève des limitations à la production de la réponse à la demande de la Régie qui sont reprises ici-bas.

- Allocation effectuée différemment dans les années précédentes et impossibilité de retraiter chacune des factures pour les allouer aux nouvelles activités;
- Utilisation d'hypothèses pour les simulations des années antérieures à 2019, notamment en ce qui concerne l'allocation des actifs entre les activités;

- Résultats non comparables pour les années antérieures à 2018, car la mise en fonction du train 2 n'a eu lieu qu'en avril 2017 (année 2017 incomplète et non représentative).

Suivant cette même séance de travail et afin de répondre à la demande de la Régie, Énergir s'est engagée, en plus des données de la projection 4-8 2019 déjà fournies aux annexes 1 et 2 de la pièce Énergir-N, Document 18, à produire les informations suivantes le 4 juillet 2019 :

- L'application de la nouvelle méthode sur les données du Rapport annuel 2017 (en utilisant des hypothèses);
- L'application de la nouvelle méthode sur les données du Rapport annuel 2018 (en utilisant des hypothèses).

[...]

Finally, Énergir a déposé également les informations relatives à la prévision du dossier tarifaire 2019-2020 (annexe 1 de la pièce Énergir-N, Document 17) avec la méthode de répartition actuelle. Cette information a été fournie lors de la mise à jour des pièces Énergir-N, Documents 17 et 18 le 18 juin 2019. Énergir en a profité pour y intégrer également la correction de certaines coquilles (telle que l'erreur relative au traitement des taxes municipales énoncée à la réponse à la question 1.1) ainsi que les réponses à certains questionnements soulevés par les analystes de la Régie lors de la séance de travail. [...]

Application de la nouvelle méthode aux résultats des rapports annuels 2017 et 2018

La section suivante présente les résultats de l'application de la nouvelle méthode ainsi qu'une brève analyse comparative de l'allocation des coûts entre GM GNL et l'activité réglementée pour chacun des exercices analysés.

Limitation à l'application de la méthode proposée sur les données des rapports annuels 2017 et 2018

D'entrée de jeu, Énergir soulève que les ajustements à la méthode actuelle ont été développés dans l'optique où le train de liquéfaction 2 était en service durant un exercice complet. Ainsi, l'analyse du résultat de l'application de la méthode proposée sur les données du Rapport annuel 2017 et sa comparaison avec le coût d'utilisation de la pièce B-0054, Énergir-9, Document 5 du dossier R-4024-2017 comporte certaines limitations puisque le train de liquéfaction 2 a été mis en opération en cours d'exercice 2017.

Le ratio de répartition des frais généraux de 50 %/50 % entre l'activité réglementée et le client GM GNL (section 4.2 de la pièce B-0209, Énergir-N, Document 18) a été appliqué lors de la simulation de la méthode proposée sur les données du Rapport annuel 2017. Toutefois, ce ratio aurait été différent s'il avait été établi en considérant une mise en service du train de liquéfaction 2 en cours d'exercice. Entre autres, le ratio de 50 %/50 % prend en considération les heures d'opération et l'application d'un plan d'entretien préventif et

correctif du train de liquéfaction 2 pour un exercice complet alors que le train de liquéfaction 2 est entré en opération en avril 2017. Compte tenu de ce qui précède, les résultats des deux méthodes de répartition sont difficilement comparables.

De plus, Énergir soulève que les résultats présentés à la présente section sont estimatifs compte tenu de l'impossibilité de retraiter l'ensemble des factures de l'usine LSR pour les allouer aux nouvelles activités créées. Par exemple, les frais d'entretien, de services professionnels et de matériaux et pièces qui ont été engagés au cours des exercices 2017 et 2018 pour les activités de compression et de chargements n'ont pas été reclassés dans ces activités et demeurent dans l'activité « Frais généraux ». En conséquence, le total des frais généraux pour les deux exercices analysés sont surévalués.

Application de la nouvelle méthode sur les données du Rapport annuel 2017

Coûts de l'usine LSR - Répartition des capacités et des quantités par activité

Tableau 1 : Capacité / quantité par activité		(a)	(b)
		10 ³ m ³	Ratio
1	Capacité d'entreposage	56 600	
2	Cliantèle régulière	49 300	87,1%
3	GM GNL	7 300	12,9%
4	Capacité potentielle de liquéfaction (liquéfacteur 1)	74 854	
5	Cliantèle régulière	49 300	65,9%
6	GM GNL	25 554	34,1%
7	Quantité annuelle de demande liquéfiée été (liquéfacteur 1)	35 894	
8	Cliantèle régulière	12 257	34,1%
9	GM GNL	23 637	65,9%
10	Quantité annuelle de demande liquéfiée hiver (liquéfacteur 1)	4 531	
11	Cliantèle régulière	-	0,0%
12	GM GNL	4 531	100,0%
13	Capacité potentielle de regazéification	49 300	
14	Cliantèle régulière	49 300	100,0%
15	GM GNL	-	0,0%
16	Quantité annuelle de demande regazéifiée	6 590	
17	Cliantèle régulière	6 590	100,0%
18	GM GNL	-	0,0%
19	Capacité potentielle de compression ⁽¹⁾	26 669	
20	Cliantèle régulière	19 942	74,8%
21	GM GNL	6 727	25,2%
22	⁽¹⁾ Veuillez vous référer au Tableau 3 pour le détail de la capacité potentielle de compression		

Tableau 2 : Répartition de la quantité annuelle de demande liquéfiée (liquéfacteur 1) (10 ³ m ³)				
	hiver	été	Total	
1	Demande totale	4 531	26 504	31 035
2	Évaporation régulière ⁽¹⁾	-	8 125	8 125
3	Évaporation de liquéfaction train 1 ⁽²⁾	-	(1 480)	(1 480)
4	Évaporation de liquéfaction train 2 ⁽²⁾	-	1 737	1 737
5	Évaporation liée aux chargements ⁽³⁾	-	1 048	1 048
6	Évaporation de regazéification ⁽⁴⁾	-	(40)	(40)
7	Liquéfaction totale	4 531	35 894	40 425
8	GM GNL			
9	Demande	4 531	21 023	25 554
10	Évaporation régulière ⁽¹⁾	-	1 048	1 048
11	Évaporation de liquéfaction train 1 ⁽²⁾	-	(1 219)	(1 219)
12	Évaporation de liquéfaction train 2 ⁽²⁾	-	1 737	1 737
13	Évaporation liée aux chargements ⁽³⁾	-	1 048	1 048
14	Évaporation de regazéification ⁽⁴⁾	-	-	-
15	Liquéfaction totale GM GNL	4 531	23 637	28 169
16	daQ			
17	Demande	-	5 481	5 481
18	Évaporation régulière ⁽¹⁾	-	7 077	7 077
19	Évaporation de liquéfaction train 1 ⁽²⁾	-	(261)	(261)
20	Évaporation de liquéfaction train 2 ⁽²⁾	-	-	-
21	Évaporation liée aux chargements ⁽³⁾	-	-	-
22	Évaporation de regazéification ⁽⁴⁾	-	(40)	(40)
23	Liquéfaction totale daQ	-	12 257	12 257
24	⁽¹⁾ Évaporation régulière ventilée au prorata de la capacité d'entreposage			
25	⁽²⁾ Évaporation ventilée au prorata de la demande liquéfiée pour chaque train de liquéfaction			
26	⁽³⁾ Évaporation ventilée au prorata des volumes de chargements			
27	⁽⁴⁾ Évaporation ventilée au prorata de la demande regazéifiée			

Tableau 3 : Calcul de la capacité potentielle de compression			
	Calcul de la capacité potentielle de compression	Portion attribuable à l'activité non réglementée	Portion attribuable à l'activité réglementée
1	Sources de gaz naturel compressé (en 10 ³ m ³)		
2	Source 1 : Évaporation régulière du GNL des réservoirs		
3	Évaporation régulière	8 125	1 048 ⁽²⁾
4	Évaporation de liquéfaction train 1	(1 480)	(157) ⁽⁴⁾
5	Évaporation de liquéfaction train 2	1 737	224 ⁽²⁾
6	Évaporation de regazéification	(40)	0 ⁽³⁾
7	Évaporation liée aux chargements	1 048	135 ⁽²⁾
8	Total source 1	9 390 ⁽¹⁾	1 250
9	Source 2 : Gaz naturel provenant du procédé de liquéfaction du train 1	16 044 ⁽⁵⁾	5 477 ⁽⁶⁾
10	Source 3 : Gaz naturel provenant des démarrages et des arrêts du procédé de liquéfaction du train 2	1 109	0
11	Source 4 : Gaz naturel provenant des chargements des camions citernes	125	0
12	Total capacité potentielle de compression	26 669	6 727
13	⁽¹⁾ Reliquéfaction de l'évaporation régulière du GNL des réservoirs qui a été compressée au cours de l'exercice 2016-2017		
14	Évaporation régulière du GNL des réservoirs au cours de l'exercice 2016-2017	9 390	
15	Portion de l'évaporation régulière reliquée au cours de l'exercice 2016-2017	9 390	
16	Portion de l'évaporation régulière reliquée au cours de l'exercice 2017-2018	-	
17	⁽²⁾ La portion attribuable à GM GNL est obtenue en appliquant le ratio de la capacité réservée par GM GNL, soit 12,9% (tableau 1, ligne 3) sur la capacité potentielle de compression.		
18	⁽³⁾ Obtenu en appliquant au résultat de la note 2 le ratio de la quantité annuelle de demande regazéifiée par GM GNL, soit 0% (tableau 1, ligne 18).		
19	⁽⁴⁾ Obtenu en appliquant au résultat de la note 2 le ratio de la demande de GNL de GM GNL sur la demande totale liquéfiée par le train 1 (tableau 2, total ligne 9 / total ligne 1, soit 25 554 10 ³ m ³ / 31 035 10 ³ m ³).		
20	⁽⁵⁾ Obtenu en multipliant la production de gaz naturel à compresser lors d'une journée de liquéfaction (64,3 10 ³ m ³) par le nombre de jours de liquéfaction prévu pour remplir la capacité d'entreposage des réservoirs en excluant la capacité réservée par GM GNL (soit environ 165 jours) auquel est ajouté le résultat de la note 6.		
21	⁽⁶⁾ Obtenu en multipliant la production de gaz naturel à compresser lors d'une journée de liquéfaction (64,3 10 ³ m ³) par le nombre de jours de liquéfaction requis pour liquéfier la demande de GNL de GM GNL de 25 554 10 ³ m ³ au train 1 (64,3 10 ³ m ³ X 85 jours).		

Coûts de l'usine LSR - Répartition des coûts d'utilisation de l'activité réglementée et du client GM GNL

Tableau 4 : Répartition des coûts par élément (000\$)		Coûts	Entreposage	Liquéfaction 1		Regazéification		Compression	Chargements	Activité réglementée	Activité non réglementée	Frais généraux		
				Fixes	Fixes	Variables							Fixes	Variables
						Été	Hiver							
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)		
Frais de l'usine														
1	Salaires et avantages sociaux	3 234	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 234		
2	Assurances	890	205	43	-	-	12	-	2	291	324	12		
3	Services d'entretien	637	-	-	-	-	44	-	-	-	-	593		
4	Matériaux et pièces	468	14	-	-	-	32	-	-	-	-	422		
5	Services professionnels	241	14	-	-	-	-	-	-	-	-	227		
6	Taxes municipales	193	5	31	-	-	33	-	22	-	58	44		
7	Autres frais divers	457	43	-	-	-	-	-	-	-	-	414		
8	Réfrigérant Gaz naturel	145	-	-	129	16	-	-	-	-	-	-		
9	regazéification	27	-	-	-	-	27	-	-	-	-	-		
10	liquéfaction	56	-	-	49	7	-	-	-	-	-	-		
11	autres	21	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21		
12	Total gaz naturel	104	-	-	49	7	-	-	-	-	-	21		
13	Électricité	50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50		
14	fixes - frais de base	265	-	-	-	-	-	265	-	-	-	-		
15	fixes - compression	20	-	-	-	-	20	-	-	-	-	-		
16	variables - regazéification	1 316	-	-	1 088	228	-	-	-	-	-	-		
17	variables - liquéfaction	1 651	-	-	1 088	228	-	20	265	-	-	50		
17	Total électricité	1 651	-	-	1 088	228	-	20	265	-	-	50		
18	Sous-total frais de l'usine	8 020	281	74	1 266	251	121	47	289	2	291	382	5 017	
Dépenses d'amortissement														
19	Spécifique à l'activité	944	517	309	-	-	96	-	22	-	-	-		
20	Général	307	-	-	-	-	-	-	-	-	-	307		
21		1 251	517	309	-	-	96	-	22	-	-	307		
Rendement à 6,40 %														
22	Spécifique à l'activité	815	354	292	-	-	116	-	51	-	2	-		
23	Général	355	-	-	-	-	-	-	-	-	-	355		
24		1 170	354	292	-	-	116	-	51	-	2	355		
Impôts reliés au rendement (7,81 % - 6,40 %)														
25	Spécifique à l'activité	179	78	64	-	-	25	-	11	-	0	-		
26	Général	78	-	-	-	-	-	-	-	-	-	78		
27		257	78	64	-	-	25	-	11	-	0	78		
28	Grand Total	10 698	1 229	739	1 266	251	358	47	374	2	291	384	5 757	
29	Capacité / quantité totale pour chaque élément (10 ³ m ³)		56 600	74 854	35 894	4 531	49 300	6 590	26 669	-	-	-		
30	Coût unitaire de chaque élément (¢/m ³)		2,171	0,987	3,526	5,546	0,727	0,720	1,401	-	-	-		
Coût d'utilisation pour GM GNL														
31	Capacité / quantité du client GNL pour chaque élément (10 ³ m ³)		7 300	25 554	23 637	4 531	-	-	6 727	0%	100%	50%		
32	Coûts totaux (000 \$) (l. 30 x l. 31)	4 852	159	252	833	251	-	-	94	-	384	2 878		
Coût d'utilisation pour l'activité réglementée														
33	Capacité / quantité du client GNL pour chaque élément (10 ³ m ³)		1 070	487	432	-	358	47	279	2	291	-		
34	Coûts totaux (000 \$) (l. 28 - l. 32)	5 845	1 070	487	432	-	358	47	279	2	291	2 878		

Analyse des résultats

En appliquant la nouvelle méthode de répartition des coûts de l'usine LSR au résultat du Rapport annuel 2017, nous constatons une réallocation des coûts entre le client GM GNL et l'activité réglementée de 601 k\$:

Allocation des coûts entre l'activité réglementée et GM GNL (en milliers de \$)		
	2017	
	Activité réglementée	GM GNL
Méthode actuelle (dossier R-4024-2017 Énergir 9, Document 5)	6 446 \$	4 251 \$
Nouvelle méthode	5 845 \$	4 852 \$
Écart	-601 \$	601 \$

L'abolition des ratios d'utilisation lors de l'allocation des frais généraux, remplacée par une répartition de 50 %/50 % entre l'activité réglementée et le client GM GNL, a pour effet d'augmenter de 605 k\$ la part assumée par ce dernier. Cette augmentation explique essentiellement l'écart constaté entre les deux méthodes de 601 k\$. À la suite de l'application des ajustements à la méthode actuelle, la part des frais généraux assumée par GM GNL a bondi de 10,5 %. Au Rapport annuel 2017, GM GNL a assumé 39,5 % des frais généraux, soit :

- 23,43 % des frais généraux pour son activité de Liquéfaction 2 (R-4024-2017, B-0054, Énergir 9, Document 5, tableau 3 ligne 4);
- 5,96 % des frais généraux alloués à l'activité d'Entreposage (soit le ratio d'utilisation d'entreposage de 46,17 % (R-4024-2017, B-0054, tableau 3, ligne 4) X Capacité d'entreposage de GM GNL de 12,9 % (R-4024-2017, pièce B-0054, tableau 1, ligne 3)); et
- 10,11 % des frais généraux alloués à l'activité de Liquéfaction 1 (soit le ratio d'utilisation de l'activité de Liquéfaction 1 de 29,64 % (R-4024-2017, B-0054, tableau 3, ligne 4) X Capacité potentielle de liquéfaction de GM GNL de 34,1 % (R-4024-2017, B-0054, tableau 1, ligne 6).

Selon la nouvelle méthode, GM GNL assume maintenant 50 % des frais généraux. L'écart entre les deux méthodes explique une hausse de 605 k\$ soit (50 % - 39,5 %) X le total des frais généraux de 5 757 k\$ (tableau 4 ci-haut, ligne 28). Toutefois, compte tenu de la limitation exposée précédemment, le résultat aurait été différent si le ratio de 50 % avait été réévalué pour considérer la mise en service du train de liquéfaction 2 en cours d'exercice.

Par ailleurs, en fonction de la méthode actuelle, les frais généraux répartis entre les activités par l'entremise des ratios d'utilisation s'élèvent à 6 535 k\$. En apportant les ajustements à la méthode proposée, les frais généraux ont diminué de 778 k\$ pour s'élever à 5 757 k\$. Cette précision à l'allocation des coûts découle essentiellement de la création des nouvelles activités (compression, activité réglementée, activité non réglementée et chargements), ainsi que de l'allocation directe des taxes municipales, des assurances et de certains coûts reliés aux actifs. L'ensemble de ces ajustements a permis de préciser et d'améliorer l'allocation des frais généraux, tout en perfectionnant le lien de causalité des coûts et l'équité entre les deux entités.

Application de la nouvelle méthode sur les données du Rapport annuel 2018

Coûts de l'usine LSR - Répartition des capacités et des quantités par activité

Tableau 1 : Capacité / quantité par activité		(a)	(b)
		10 ³ m ³	Ratio
1	Capacité d'entreposage	56 600	
2	Clientèle régulière	46 600	82,3%
3	GM GNL	10 000	17,7%
4	Capacité potentielle de liquéfaction (liquéfacteur 1)	46 600	
5	Clientèle régulière	46 600	100,0%
6	GM GNL	-	0,0%
7	Quantité annuelle de demande liquéfiée été (liquéfacteur 1)	-	
8	Clientèle régulière	-	0,0%
9	GM GNL	-	0,0%
10	Quantité annuelle de demande liquéfiée hiver (liquéfacteur 1)	-	
11	Clientèle régulière	-	0,0%
12	GM GNL	-	0,0%
13	Capacité potentielle de regazéification	46 600	
14	Clientèle régulière	46 600	100,0%
15	GM GNL	-	0,0%
16	Quantité annuelle de demande regazéifiée	24 261	
17	Clientèle régulière	24 261	100,0%
18	GM GNL	-	0,0%
19	Capacité potentielle de compression ⁽¹⁾	24 850	
20	Clientèle régulière	22 681	91,3%
21	GM GNL	2 169	8,7%
22	⁽¹⁾ Veuillez vous référer au Tableau 3 pour le détail de la capacité potentielle de compression		

Tableau 2 : Répartition de la quantité annuelle de demande liquéfiée ⁽¹⁾ (liquéfacteur 1) (10 ³ m ³)				
	hiver	été	Total	
1	Demande totale	-	-	-
2	Évaporation régulière	-	-	-
3	Évaporation de liquéfaction train 1	-	-	-
4	Évaporation de liquéfaction train 2	-	-	-
5	Évaporation liée aux chargements	-	-	-
6	Évaporation de regazéification	-	-	-
7	Liquéfaction totale	-	-	-
8	GM GNL	-	-	-
9	Demande	-	-	-
10	Évaporation régulière	-	-	-
11	Évaporation de liquéfaction train 1	-	-	-
12	Évaporation de liquéfaction train 2	-	-	-
13	Évaporation liée aux chargements	-	-	-
14	Évaporation de regazéification	-	-	-
15	Liquéfaction totale GM GNL	-	-	-
16	daQ	-	-	-
17	Demande	-	-	-
18	Évaporation régulière	-	-	-
19	Évaporation de liquéfaction train 1	-	-	-
20	Évaporation de liquéfaction train 2	-	-	-
21	Évaporation liée aux chargements	-	-	-
22	Évaporation de regazéification	-	-	-
23	Liquéfaction totale daQ	-	-	-
24	⁽¹⁾ La demande totale a été liquéfiée par le liquéfacteur 2 appartenant à GM GNL.			

Tableau 3 : Calcul de la capacité potentielle de compression			
	Calcul de la capacité potentielle de compression	Portion attribuable à l'activité non réglementée	Portion attribuable à l'activité réglementée
1	Sources de gaz naturel compressé (en 10 ³ m ³)		
2	Source 1 : Évaporation régulière du GNL des réservoirs		
3	Évaporation régulière	8 125	1 435 ⁽²⁾
4	Évaporation de liquéfaction train 1	0	0 ⁽⁴⁾
5	Évaporation de liquéfaction train 2	4 791	641 ⁽⁵⁾
6	Évaporation de regazéification	(180)	0 ⁽³⁾
7	Évaporation liée aux chargements	525	93 ⁽²⁾
8	Total source 1	13 261 ⁽¹⁾	2 169
9	Source 2 : Gaz naturel provenant du procédé de liquéfaction du train 1	9 967 ⁽⁶⁾	0
10	Source 3 : Gaz naturel provenant des démarrages et des arrêts du procédé de liquéfaction du train 2	1 472	0
11	Source 4 : Gaz naturel provenant des chargements des camions citernes	151	0
12	Total capacité potentielle de compression	24 850	2 169
13	⁽¹⁾ Reliquéfaction de l'évaporation régulière du GNL des réservoirs qui a été compressée au cours de l'exercice 2017-2018		
14	Évaporation régulière du GNL des réservoirs au cours de l'exercice 2017-2018	13 261	
15	Portion de l'évaporation régulière reliquifiée au cours de l'exercice 2017-2018	13 261 (reliquéfaction de l'évaporation régulière par le train 2)	
16	Portion de l'évaporation régulière reliquifiée au cours de l'exercice 2018-2019	0	
17	⁽²⁾ La portion attribuable à GM GNL est obtenue en appliquant le ratio de la capacité réservée par GM GNL, soit 17,7% (tableau 1, ligne 3) sur la capacité potentielle de compression.		
18	⁽³⁾ Obtenue en appliquant au résultat de la note 2 le ratio de la quantité annuelle de demande regazéifiée par GM GNL, soit 0% (tableau 1, ligne 18).		
19	⁽⁴⁾ Résultat de zéro car le train 1 n'a pas été utilisé au cours de l'exercice.		
20	⁽⁵⁾ Obtenue en appliquant au résultat de la note 2 le ratio de la demande de GNL de GM GNL sur la demande totale liquéfiée par le train 2 (75,69%).		
21	⁽⁶⁾ Obtenue en multipliant la production de gaz naturel à compresser lors d'une journée de liquéfaction (64,3 10 ³ m ³) par le nombre de jours de liquéfaction prévu pour remplir la capacité d'entreposage des réservoirs en excluant la capacité réservée par GM GNL (soit environ 155 jours).		

Coûts de l'usine LSR - Répartition des coûts d'utilisation de l'activité réglementée et du client GM GNL

Tableau 4 : Répartition des coûts par élément (000\$)		Coûts	Entreposage	Liquéfaction 1		Regazéification		Compression	Chargements	Activité réglementée	Activité non réglementée	Frais généraux		
				Fixes	Fixes	Variables							Fixes	Variables
						Été	Hiver							
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)		
Frais de l'usine														
1	Salaires et avantages sociaux	3 296	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 296		
2	Assurances	1 110	256	52	-	15	-	2	2	363	405	15		
3	Services d'entretien	655	24	141	-	5	-	-	-	-	-	485		
4	Matériaux et pièces	535	10	31	-	103	-	-	-	-	-	390		
5	Services professionnels	134	12	28	-	14	-	-	-	-	-	80		
6	Taxes municipales	298	7	48	-	52	-	34	-	-	89	67		
7	Autres frais divers	501	1	-	-	-	-	-	-	-	-	500		
8	Réfrigérant	10	-	-	10	-	-	-	-	-	-	-		
	Gaz naturel													
9	regazéification	85	-	-	-	-	85	-	-	-	-	-		
10	liquéfaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
11	autres	13	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13		
12	Total gaz naturel	98	-	-	-	-	85	-	-	-	-	13		
	Électricité													
13	fixes - frais de base	133	-	-	-	-	-	-	-	-	-	133		
14	fixes - compression	265	-	-	-	-	-	265	-	-	-	-		
15	variables - regazéification	105	-	-	-	-	105	-	-	-	-	-		
16	variables - liquéfaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
17	Total électricité	502	-	-	-	-	105	265	-	-	-	133		
18	Sous-total frais de l'usine	7 138	311	301	10	-	187	301	2	363	494	4 978		
Dépenses d'amortissement														
19	Spécifique à l'activité	997	517	315	-	-	137	28	-	-	-	-		
20	Général	282	-	-	-	-	-	-	-	-	-	282		
21		1 279	517	315	-	-	137	28	-	-	-	282		
Rendement à 6,33 %														
22	Spécifique à l'activité	836	330	318	-	-	125	56	5	-	2	-		
23	Général	295	-	-	-	-	-	-	-	-	-	295		
24		1 131	330	318	-	-	125	56	5	-	2	295		
Impôts reliés au rendement (7,72 % - 6,33 %)														
25	Spécifique à l'activité	184	72	70	-	-	27	12	1	-	0	-		
26	Général	67	-	-	-	-	-	-	-	-	-	67		
27		250	72	70	-	-	27	12	1	-	0	67		
28	Grand Total	9 798	1 230	1 004	10	-	477	398	8	363	497	5 622		
29	Capacité / quantité totale pour chaque élément (10 ³ m ³)		56 600	46 600	-	-	46 600	24 261	24 850	-	-	-		
30	Coût unitaire de chaque élément (¢/m ³)		2,174	2,154	-	-	1,023	0,783	1,602	-	-	-		
Coût d'utilisation pour GM GNL														
31	Capacité / quantité du client GNL pour chaque élément (10 ³ m ³)		10 000	-	-	-	-	2 169	-	0%	100%	50%		
32	Coûts totaux (000 \$) (l. 30 x l. 31)	3 560	217	-	-	-	-	35	-	-	497	2 811		
Coût d'utilisation pour l'activité réglementée														
33	Capacité / quantité du client GNL pour chaque élément (10 ³ m ³)													
34	Coûts totaux (000 \$) (l. 28 - l. 32)	6 238	1 013	1 004	10	-	477	363	8	363	-	2 811		

Analyse des résultats

En fonction de la méthode actuelle, les frais généraux répartis entre les activités par l'entremise des ratios d'utilisation s'élève à 6 482 k\$. En apportant les ajustements à la méthode proposée, les frais généraux ont diminué de 860 k\$ pour s'élever à 5 622 k\$. La précision des coûts découle essentiellement de la création des nouvelles activités (compression, activité réglementée, activité non réglementée et chargements) ainsi que de l'allocation directe des taxes municipales, des assurances et de certains coûts reliés aux actifs. L'ensemble de ces ajustements a permis de préciser et d'améliorer l'allocation des frais généraux, tout en perfectionnant le lien de causalité des coûts et l'équité entre les deux entités.

En appliquant la nouvelle méthode de répartition des coûts de l'usine LSR au résultat du rapport annuel 2018, nous constatons également une réallocation de coûts entre le client GM GNL et l'activité réglementée de 223 k\$. Il est essentiel de noter qu'au Rapport annuel 2018, des ajustements avaient déjà été apportés à la méthode actuelle pour neutraliser le biais causé par l'utilisation du train 2 pour les besoins de liquéfaction de la daQ.

Allocation des coûts entre l'activité réglementée et GM GNL (en milliers de \$)		
	2018	
	Activité réglementée	GM GNL
Méthode actuelle (dossier R-4079-2018 Énergir 9, Document 5)	6 015 \$	3 783 \$
Nouvelle méthode	6 238 \$	3 560 \$
Écart	223 \$	-223 \$

La baisse de la quote-part des coûts attribuables à GM GNL s'explique essentiellement par la réallocation des frais généraux de 860 k\$ à travers les autres activités. Cette baisse contribue à diminuer la part des frais généraux attribuables à GM GNL de l'ordre de 430 k\$ (50 %).

La baisse des frais généraux est compensée par la hausse des frais de compression assumés par GM GNL de 35 k\$ (tableau 4 ci-haut, ligne 32, colonne 9), par la hausse des taxes municipales de 89 k\$ attribuables à l'activité non réglementée (tableau 4, ligne 6, colonne 12) et par l'effet de l'abolition des ratios d'utilisation de 83 k\$. En effet, la part des frais généraux assumée par GM GNL a augmenté de 1,48 %. En fonction de la méthode actuelle, GM GNL assume 48,52 % des frais généraux par l'entremise des ratios d'utilisation alors qu'avec l'application de la nouvelle méthode, GM GNL assume 50 % de ces frais. À titre indicatif, le calcul de la part des frais généraux attribuable à GM GNL selon la méthode actuelle de 48,52 % s'établit de la façon suivante :

- 40,99 % des frais généraux pour son activité de Liquéfaction 2 (R-4079-2018 B-0052, Énergir 9, Document 5, tableau 3, ligne 4);
- 7,53 % des frais généraux alloués à l'activité d'Entreposage (soit le ratio d'utilisation d'entreposage de 42,57 % (R-4079-2018, B-0052, tableau 3, ligne 4) X Capacité d'entreposage de GM GNL de 17,7 % (R-4079-2018 B-0052, tableau 1, ligne 3)).

L'écart de 83 k\$ entre les deux méthodes s'explique de la façon suivante : (50 % - 48,52 %) X le total des frais généraux de 5 622 k\$ (tableau 4 ci-haut, ligne 28).

Modalités de paiement

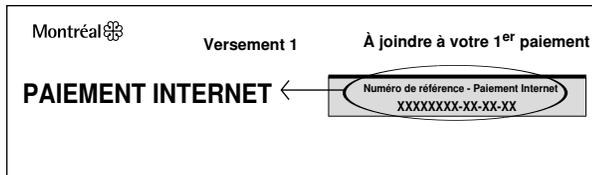
Votre paiement est porté à votre compte **le jour de sa réception** à nos bureaux. Prévoyez, par conséquent, un **déai suffisant** pour payer le montant dû **quel que soit le mode de paiement que vous utilisez**. Notez que votre paiement doit être effectué en devises canadiennes.

Vous pouvez payer :

- **Par Internet**

Inscrire les 14 chiffres du **numéro de référence** indiqué sur le coupon, **sans les traits d'union**. Le numéro de référence est variable d'une facture à une autre. Si cette facture est payable en plusieurs versements, utilisez le même numéro de référence.

Programmez dès maintenant vos paiements sur le site internet de votre institution financière.



Les institutions financières suivantes acceptent le paiement par Internet :

Desjardins (AccèsD)	Banque Nationale du Canada
RBC Banque Royale	Groupe financier Banque TD
Banque Scotia	BMO Groupe financier
Banque Laurentienne	Banque CIBC

- **Par la poste**

Cette version ne peut être jointe pour un paiement par la poste.

- **Aux points de service de la Ville de Montréal**

Paiements par carte de débit, chèques ou en espèces. Veuillez vous assurer préalablement du montant accepté par le point de service pour le paiement en espèces.

Options – 6 ou 11 versements avec intérêts et pénalité

Vous pouvez choisir de payer en **6 ou 11 versements mensuels**, incluant les frais d'intérêts et de pénalité ajoutés tel que prévu par la Loi sur la fiscalité municipale lorsque les taxes sont acquittées après les dates prévues au règlement sur les taxes.

Pour payer en **6 versements**, il vous en coûtera **42 716,64 \$** le 1er de chacun des mois de mars à août 2019 inclusivement. Les frais d'intérêts et de pénalité inclus dans les mensualités seront de 2 864,62 \$ pour l'ensemble des versements.

Pour payer en **11 versements**, il vous en coûtera **23 967,25 \$** le 1er de chacun des mois de mars 2019 à janvier 2020 inclusivement. Les frais d'intérêts et de pénalité inclus dans les mensualités seront de 10 204,48 \$ pour l'ensemble des versements.

Le calcul qui vous est fourni s'applique uniquement à la présente facture et exclut tout solde impayé. Si vous choisissez l'une de ces options, vous n'avez pas à aviser le Service des finances, mais vous recevrez tout de même les avis de perception habituels.

Pour obtenir des renseignements sur votre compte :

Par téléphone

Du lundi au vendredi : 8 h 30 à 20 h 30
Les samedis, dimanches et jours fériés : 9 h à 17 h

► Île de Montréal : 311, ► Extérieur de l'île : 514 872-0311

Par Internet

ville.montreal.qc.ca/finances

150V2-PP7

Les versions des comptes de taxes disponibles pour téléchargement représentent des images des comptes expédiés en début de chaque année.

Ces images ne tiennent pas compte des paiements effectués ainsi que des modifications qui pourraient survenir en cours d'année.

Les versions des comptes de taxes disponibles pour téléchargement représentent des images des comptes expédiés en début de chaque année.

Ces images ne tiennent pas compte des paiements effectués ainsi que des modifications qui pourraient survenir en cours d'année.

Extrait du rôle d'évaluation foncière

Municipalité de Montréal

En vigueur pour les exercices financiers 2017-2018-2019

1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse : 11201 Boulevard Henri-Bourassa Est
Arrondissement : Arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Numéro de lot : 5609695
Numéro de matricule : 0257-76-2911-2-000-0000
Utilisation prédominante : Atelier d'usinage
Numéro d'unité de voisinage : 1862
Numéro de dossier : 30 - F89976102

2. Propriétaire

Nom : SOCIETE EN COMMANDITE GAZ METRO
Statut aux fins d'imposition scolaire : Personne morale
Adresse postale : 1717 DU HAVRE , MONTREAL QUEBEC, H2K 2X3
Date d'inscription au rôle : 01-01-2012

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Caractéristiques du terrain

Mesure frontale : 458,18 m
Superficie : 105 280,70 m²

Caractéristiques du bâtiment principal

Nombre d'étages : 1
Année de construction : 1969
Aire d'étages : 2 357,70 m²
Genre de construction :
Lien physique :
Nombre de logements :
Nombre de locaux non résidentiels : 1
Nombre de chambres locatives :

4. Valeurs au rôle d'évaluation

Rôle courant

Date de référence au marché : 01-07-2015
Valeur du terrain : 5 811 500 \$
Valeur du bâtiment : 5 432 900 \$
Valeur de l'immeuble : 11 244 400 \$

Rôle antérieur

Date de référence au marché : 01-07-2012
Valeur de l'immeuble au rôle antérieur : 9 152 100 \$

5. Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Non résidentielle classe 10
Valeur imposable de l'immeuble : 6 809 100 \$ Valeur non imposable de l'immeuble : 4 435 300 \$

Répartition des valeurs

Imposabilité	Montant
Terrain imposable	1 376 200 \$
Terrain non imposable	4 435 300 \$
Bâtiment imposable	5 432 900 \$
Immeuble non imposable	4 435 300 \$
Immeuble imposable	6 809 100 \$

Source législative

Loi	Article	Alinéa
Loi sur la fiscalité municipale	204	7

Les informations présentées dans ce rapport sont en date du : 31-05-2019

Date du rapport : 07-06-2019